

Service public régional de Bruxelles
B.D.U. Direction de l'Urbanisme
Monsieur Albert Goffart, Directeur
Gare du Nord
Rue du Progrès, 80/ bte 1
1035 Bruxelles
Bruxelles, le

V/Réf. : 16/PFD/588695
N/Réf. : JMB/UCL-2.353/s.594
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Concerne : UCCLÉ. Chaussée de Waterloo, 1504 à 1510. Institut Royal des Sourds et Aveugles (I.R.S.A.). Démolition partielle, reconstruction et extension.

En réponse à votre courrier du 5 octobre, reçu le 6 octobre 2016, concernant l'objet susmentionné, nous ~~avons l'honneur de porter~~portons à votre connaissance qu'en sa séance du 19 octobre 2016, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande concerne le ~~bâtiment complexe~~ dit 'Alpha', composé de plusieurs ~~volumes-bâtiments implantés tant reliés~~ à front de rue ~~et qu'en intérieur d'ilotà l'arrière~~, de l'I.R.S.A. ~~Cet L'ensemble est appartient à~~situé dans un parc paysager d'environ 5 hectares qui comprend ~~tant plusieurs bâtiments, dont~~ un petit château éclectique (1911); ~~et qu'un~~ensembles de bâtiments ~~datant~~ de différentes périodes de construction (de 1911 à ~~maintenant nos jours~~). Le ~~bâtiment complexe~~ 'Alpha' ~~semble a vraisemblablement avoir~~ été construit vers 1950 et est caractéristique de l'architecture scolaire catholique; ~~il s'apparentant s'apparente~~ au modernisme vernaculaire. La conciergerie à l'entrée du site, sur l'angle de la chaussée de Waterloo et ~~le de~~ l'avenue Van Bever, relève ~~par ailleurs~~ de la même campagne de construction ~~du que celle du~~ petit château. A l'arrière du site se développe une petite cité de maisons unifamiliales (square Van Bever) qui ~~témoignent présentent les des~~ mêmes caractéristiques architecturales ~~que le complexe 'Alpha' que quoi ?~~.

Le projet consiste en la démolition de l'ancienne chapelle (restaurant) et de son clocher, l'extension à rue de l'aile dite 'néo-classique', le remplacement des toitures ~~restantes-existantes des bâtiments à rue (seulement ?)~~ par un nouvel étage à toiture plate, la construction de nouvelles ailes ~~permettant la création~~créant des patios intérieurs à ciel ouvert, ~~ainsi et qu'un~~ déambulatoire vitré autour du patio principal. Le style adopté pour les extensions et nouvelles constructions est résolument contemporain avec du bois comme matériau principal (lattes ajourées de type claustra), des éléments de béton préfabriqué de ton naturel et des châssis en aluminium laqué gris. ~~Les~~ interventions permettraient de passer de 3.627 m² à 5.720 m², afin d'augmenter la capacité du centre d'hébergement, d'héberger le concierge et d'étendre les locaux administratifs, ~~et dans L~~ objectif ~~central est aussi~~ de ~~délester-libérer~~ d'autres bâtiments ~~avant pour permettre~~ leur rénovation future.

La CRMS estime que l'ensemble ~~des bâtiments et du site de l'IRSA démontre-présentent~~ de réelles valeurs architecturales, paysagères et urbanistiques : ~~(implantation/intégration dans le site, hiérarchie des gabarits, architecture, valeur d'ensemble,...), avec de solides caractéristiques d'intégration dans son environnement. Ils méritent d'être mieux documentés. EHe-La CRMS regrette l'orientation générale du projet qui se préoccupe peu i tend vers une négation~~ de l'architecture existante ~~et, qui préfère la démolition de certains bâtiments démolit au lieu de réhabiliter des structures~~ qui semblent en bon état de conservation ~~- plutôt que leur réhabilitation, reconversion voire même extension, en plus de présenter de concrètes capacités de reconversion et d'extension.~~ En outre, la perte du clocher en tant que repère visuel risque d'altérer ~~l'image les caractéristiques paysagères dede village l'environnement local, reconnue par les habitants environnants.~~ La CRMS s'inquiète également du sort de la conciergerie, vidée et sans ~~nouvelle~~ fonction apparente.

La CRMS demande dès lors de ~~documenter le site et ses bâtiments et de~~ réétudier d'autres options, plus respectueuses de la situation existante ~~et de la cohérence d'ensemble du site. Vu les caractéristiques de celui-ci, il semble que les nécessités de programme peuvent être rencontrées sans opérer tant de démolitions.~~ ~~Délocaliser certaines fonctions ailleurs sur le site pourrait présenter des avantages dans ce sens.~~

La CRMS se tient à la disposition du demandeur pour expliquer ~~plus en avant~~ son point de vue et pour faire évoluer ce dossier de manière positive et constructive en alliant les besoins programmatiques au respect des valeurs patrimoniales du site et, et de ses bâtiments ~~en particulier, et les besoins de l'Institut.~~

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. – D.M.S. (Cellule Concertation : Mme Michèle KreutzSites)